

LE MARCHÉ UNIQUE

LE MARCHÉ UNIQUE EUROPEEN THE SINGLE EUROPEAN MARKET DER EUROPÄISCHE BINNENMARKT

Le marché unique commence, au début des années 50, avec les deux ressources perçues alors comme stratégiques, le charbon et l'acier. A la fin des années 60, la dynamique s'élargit avec le Marché commun : élimination des barrières douanières, installation parallèle du Tarif extérieur ou Douanier Commun (TDC), Politique Agricole Commune (PAC). De la fin des années 60 jusqu'aux années 80, l'affaire du Marché unique recule au second plan, d'autres priorités mobilisant la Communauté (élargissements, débats monétaires). Dans les années 1983-1985, le dossier redevient central pour trois raisons : d'abord l'euro-pessimisme, ce sentiment par lequel l'Europe occidentale découvre qu'elle prend du retard dans la compétition mondiale par rapport aux Etats-Unis et au Japon; ensuite la quête d'un projet mobilisateur, donnant à la Communauté, enlisée dans ses controverses budgétaires, un nouvel élan ; enfin l'inachèvement du Marché commun, certes débarrassé des droits de douane, mais toujours entravé par de très nombreux obstacles plus ou moins visibles (des normes techniques aux marchés publics, des législations sur les services au contrôle des changes). D'où, en juin 1985, le Livre blanc de la Commission, fixant le programme législatif destiné à matérialiser un espace sans frontières intérieures : le 1er janvier 1993, le Marché unique serait enfin achevé !



Le 1er janvier 1993, le marché unique devient une réalité. L'évènement ne suscite pourtant guère d'intérêt de la part de l'opinion illustrant ainsi la remarque désabusée de Jacques Delors :

"On ne tombe pas amoureux du marché unique"



LE MARCHÉ UNIQUE

Les douze pays formant l'Union Européenne en 1992 ont chacun émis un timbre poste pour commémorer l'évènement du marché unique européen.

Les pays sont présentés selon la date d'entrée dans la Communauté européenne ; à savoir :

18 avril 1951 Signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Belgique	pages 2 à 7
République Fédérale d'Allemagne	pages 8 à 9
France	pages 10 à 18
Italie	page 19
Luxembourg	page 20
Pays-Bas	pages 21 à 22

1^{er} janvier 1973 Trois nouveaux pays adhèrent aux Communautés européennes.

Danemark	page 23
Irlande	pages 24 à 42
Royaume-Uni	pages 43 à 45

1^{er} janvier 1981 Un autre pays rejoint les Communautés européennes.

Grèce	pages 46 à 47
-------	---------------

1^{er} janvier 1986 Nouvel élargissement des Communautés européennes.

Espagne	page 48
Portugal	page 49

(Soit les 12 pays membres de l'union européenne)

Les autres pays ayant émis un timbre pour le Marché unique page 50

BELGIQUE

Timbre de 15 F émis à 10.000.000 d'exemplaires.

Carte d'Europe, étoile, lettre B sous forme de drapeau national, et emblème de l'Europe.

Bloc de 4 timbres, coin de feuille en haut à droite, avec repères de couleurs et numéro de feuille B17978.



LE MARCHÉ UNIQUE

Timbre belge non dentelé
avec bord de feuille,
émis à 800 exemplaires.



Le feuillet de luxe belge tiré à 850 exemplaires.





LE MARCHÉ UNIQUE

La longue marche vers le Marché unique européen

Le Marché unique a commencé à se construire dès 1951. Le traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) portait déjà les germes d'une communauté de destin économique aux dimensions du continent. Ce traité organisait la mise en commun des ressources en charbon et en acier de six pays européens (France, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, RFA). Il répondait ainsi aux énormes besoins de reconstruction de l'après-guerre. Cependant, le partage de ces deux ressources hautement stratégiques par d'anciens belligérants, six ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, donne une autre dimension à ce traité : il s'agit également de rendre impossible une nouvelle guerre et de s'engager dans une démarche de réconciliation. Quelques années plus tard les deux traités de Rome de 1957 marquent le début de la construction d'une zone de libre échange européenne, le «Marché commun».

Du tarif extérieur commun...

En 1968, la Communauté Economique Européenne supprime tous les quotas et droits de douane frappant les marchandises circulant entre les pays membres et institue un tarif extérieur commun. Une première étape est franchie, peut-être la plus facile. Cependant un autre champ d'action demeure: démanteler l'ensemble des obstacles nationaux non tarifaires. Dans chacun des pays membres, réglementations, procédures, dispositions de toutes sortes freinent toujours la circulation des marchandises, mais également la circulation des services, des capitaux et des personnes, ces trois dimensions dont le poids n'allait cesser d'augmenter.

Tout au long des années 70 jusqu'au début des années 1980, les efforts d'intégration du marché européen ne connaîtront que très peu de progrès. A ce moment, la généralisation progressive du libre-échange dans le monde occidental rend la zone tarifaire européenne de moins en moins protectrice et le mode de prise de décision, à l'unanimité, au sein des institutions issues des trois grands traités fondateurs, rend difficile l'adoption des mesures nécessaires pour aller plus loin.

Marché Européen



Europese Markt



F.D.C.
P 1035

Le timbre belge est émis le 24 octobre 1992. De nombreux cachets existent pour fêter cet événement. Ci-dessous celui du cercle philatélique de la vallée de l'Escault à 7620 WEZ-VELVAIN. Il date du 24 octobre 1992 avec le portrait de Robert Schuman.



LE MARCHÉ UNIQUE

...à l'Acte unique européen

Deux événements vont marquer la reprise de la marche vers un espace économique intérieur. D'abord l'adoption en juin 1985 d'un Livre blanc de la Commission européenne sur l'achèvement du marché intérieur sous la présidence de Jacques Delors, qui fixait pour objectif la réalisation d'un marché unique en supprimant tous les obstacles à l'interpénétration des économies des pays membres.

Ensuite la signature de l'Acte unique européen en février 1986 avec entrée en vigueur en juillet 1987. Cet acte prévoit l'extension des compétences de la Communauté à des politiques nouvelles (politique sociale, recherche, environnement...), l'établissement progressif du marché unique pour la fin de décembre 1992, l'extension des domaines où la décision est prise à la majorité qualifiée. La construction du marché unique a été un des chantiers les plus ambitieux entrepris par la Communauté économique européenne (CEE) : de 1985 à 1992, près de 300 directives sont adoptées pour l'élimination des barrières non tarifaires.

Dans de nombreux domaines, une réglementation européenne commune a harmonisé les différentes législations nationales tandis que dans d'autres secteurs les États membres décident simplement d'accorder aux lois et normes techniques en vigueur dans un autre État membre la même validité qu'aux leurs (c'est le principe de la «reconnaissance mutuelle»).

Le 1er janvier 1993, le marché unique devient une réalité. L'événement ne suscite pourtant guère d'intérêt de la part de l'opinion illustrant ainsi la remarque désabusée de Jacques Delors "On ne tombe pas amoureux du marché unique". En 1994, le marché unique est étendu aux pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange), sauf la Suisse, formant ainsi l'Espace économique européen (EEE).



Courrier recommandé envoyé le 24 octobre 1992 de Sindelfingen (Allemagne) pour la France, en passant par St Kruis (Belgique) cachet à l'arrière de l'enveloppe.



LE MARCHE UNIQUE



Les cachets « ouverture du marché européen » des deux FDC de cette page montrent la carte de l'Europe avec les 12 pays membres en noir. Y figure la mention 1^{er} Jour avec la date du 26 octobre 1992, alors que nous avons vu précédemment des cachets du 24 octobre ? En-haut le cachet français « Bruxelles – Brussel », en bas le cachet flamand « Brussel – Bruxelles ».



Brussel est dag

LE MARCHÉ UNIQUE

Deux enveloppes officielles de la Commission des Communautés Européennes avec le timbre belge « marché unique européen ». Cachet du 12 novembre 1992 « Europe sans frontière », avec les étoiles européennes et une carte de « l'Europe des 12 ». En haut cachet en langue française, en bas cachet en flamand.



COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES



COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES



Ouverture du Marché Européen

n°17-1992



LA POSTE

Ouverture du Marché Européen



Openstelling van de Europese Markt



KONINKLIJKE CLUB
VAN DE
NATIONALE BANK VAN BELGIE

CLUB ROYAL
DE LA
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE



Sectie Filatelie

Section Philatélie



Le Marché Européen



De Europese Markt



REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Timbre de 100Pf émis à 30.520.000 d'exemplaires.
Etoile de l'emblème européen en baguettes de bois, et emblème de l'Europe.

Bloc de 4 timbres, coin de feuille en haut à gauche.



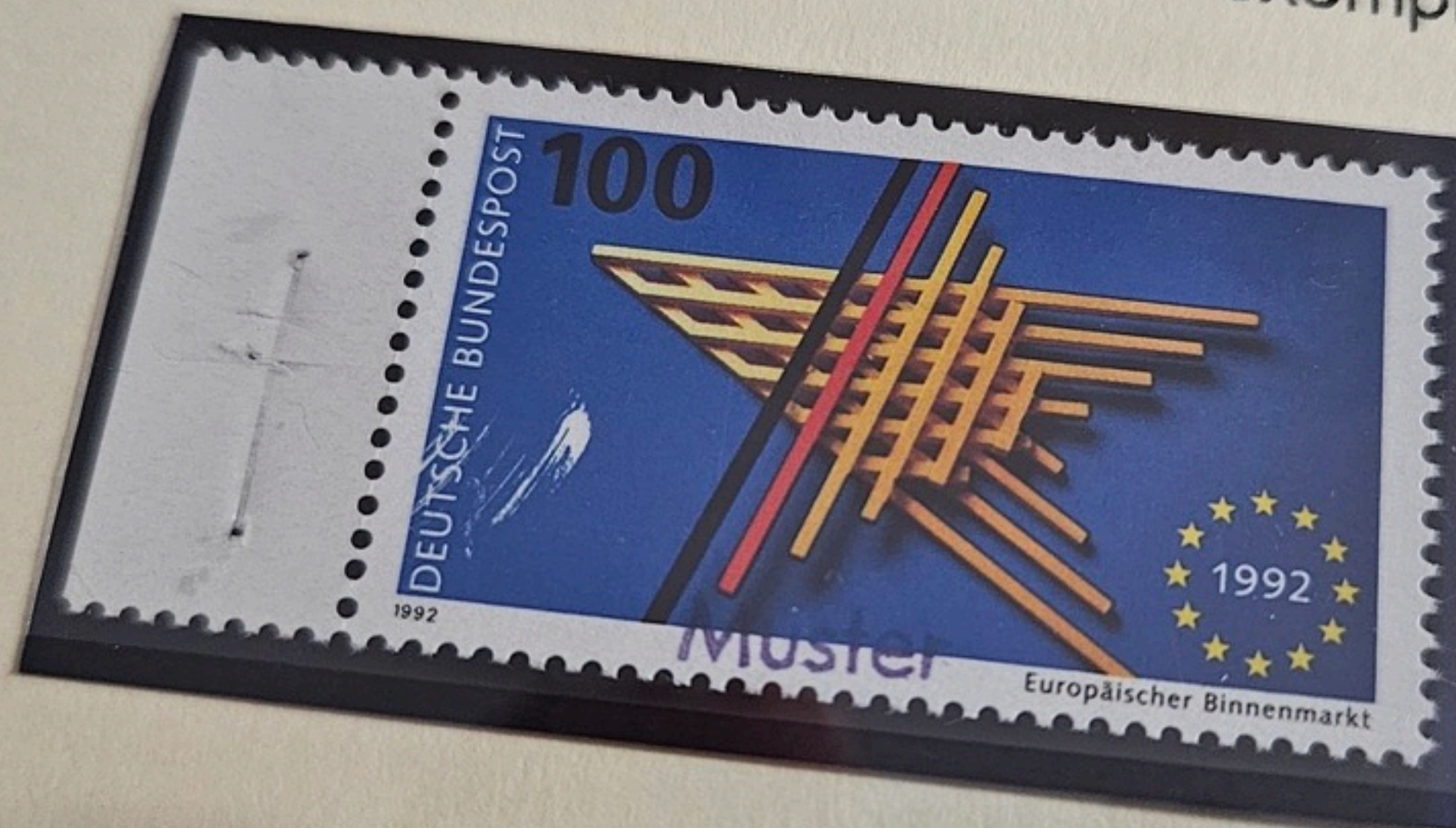
Variété : on aperçoit à gauche du timbre une comète blanche qui s'approche de l'étoile stylisée. A côté se trouvent des petits traits blancs qui vont jusqu'au mot « deutsche ». Les feuilles suivantes n'étaient pas affectées par la variété. Cette variété existe aussi sur un timbre surchargé « Muster » (spécimen) probablement un exemplaire unique.



Timbre surchargé « Muster »



Variété : on aperçoit à gauche du timbre une comète blanche
côté se trouvent des petits traits blancs qui vont jusqu'au
n'étaient pas affectées par la variété. Cette variété existe
(spécimen) probablement un exemplaire unique.



Timbre surchar

u timbre une comète blanche qui s'approche de l'étoile stylisée. A
blancs qui vont jusqu'au mot « deutsche » Les feuilles suivantes
été. Cette variété existe aussi sur un timbre surchargé « Muster »
plaire unique.

Timbre surchargé « Muster »



KÜNSTLER-ERSTTAGSBLATT

mit Entwürfen zum Sonderpostwertzeichen
der Deutschen Bundespost

Vollendung des europäischen Binnenmarktes



Prof. Hans Buschfeld



Paul Effert



Prof. Bernd Bexte



Heike Ullmann



Originalmarke vom angenommenen Entwurf mit Ersttagssonderstempel

Der Entwurf zur Marke 'Vollendung des europäischen Binnenmarktes' zeigt keine Vision, sondern dokumentiert vielmehr einen Entstehungsprozeß. Die Marke zeigt einzelne Elemente, die zu einem Ganzen zusammengefügt werden. Dieses 'Modell Europa' ist eine transparente Architektur, die die Konstruktion erkennen läßt. Eine Konstruktion, in der auf kein Element verzichtet werden kann. Vielmehr greifen die einzelnen Bauteile ineinander und ergänzen sich zu einem Gesamtbild. Damit sollte auch deutlich werden, daß die Schaffung einer gemeinsamen Plattform für eine enge wirtschaftliche Zusammenarbeit nicht nur durch Idee, Vision und Wunschdenken möglich wird, sondern durch einen kontinuierlichen Prozeß der Abstimmung und der Zusammenarbeit.



Prof. Ernst Jünger



Prof. Fritz Lüdtke



Prof. Hans Peter Hoch



Prof. Bruno K. Wiese

Bei den Abbildungen handelt es sich um nicht zur Ausgabe gelangte Künstler-Entwürfe.

Hans Günter Schmitz

Hans Günter Schmitz

Ausgabetag: 05. 11. 1992 © 47/1992

* 0316

Schwarzdruck des Sonderpostwertzeichens
 »Vollendung des europäischen Binnenmarktes«



SONDERPOSTWERTZEICHEN
 »Vollendung des europäischen Binnenmarktes«



Entwurf: Hans Günter Schmitz, Wuppertal
 Druck: Mehrfarben-Offsetdruck
 Größe: 43 x 25,5 mm
 Papier: gestrichenes weißes fluoreszierendes
 Postwertzeichenpapier DP 2
 Ausgabetag: 5. November 1992

B 0528

Der Europäische Binnenmarkt auf Briefmarken





ERSTTAGSBRIEF
FIRST DAY COVER



»Vollendung des europäischen Binnenmarktes«

Anlaß: Vollendung des europäischen Binnenmarktes

Motiv: einer der zwölf gelben Sterne des Europaemblems aus schwarz-rot-goldenen Holzstäben; Europaemblem mit der Jahreszahl 1992 (100 Pfg.)

Die zwölf Mitgliedstaaten der Europäischen Gemeinschaft wollen die Vollendung des europäischen Binnenmarktes durch die Herausgabe einer Briefmarke würdigen und den Bürgern so die Bedeutung des Inkrafttretens des gemeinsamen Marktes vor Augen führen.

Am 31.12.1992 ist es vollbracht; eine Vision wird Wirklichkeit. Der größte Wirtschafts- und Sozialraum der Erde feiert Premiere, der Binnenmarkt wird vollendet. Die 12 Mitglied-

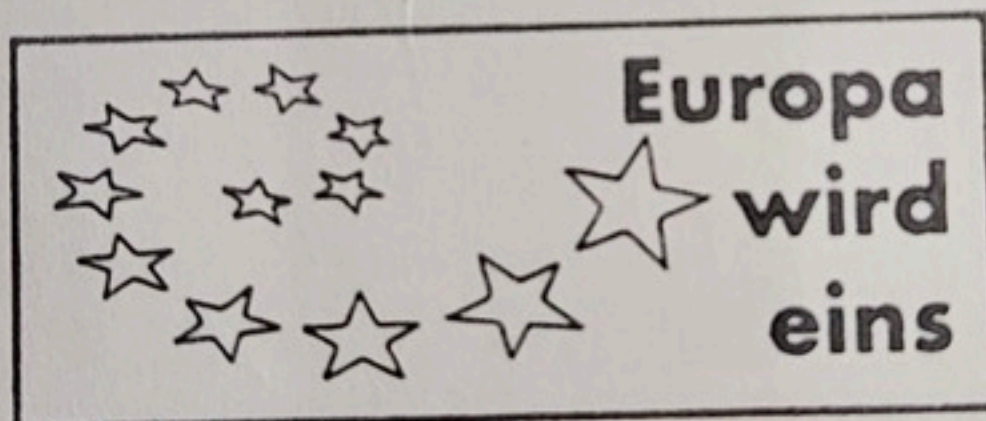
staaten der Europäischen Gemeinschaft mit 340 Millionen Menschen bilden einen Raum ohne Binnengrenzen, in dem Waren, Personen, Dienstleistungen und Kapital frei zirkulieren können. Gleichzeitig entsteht ein "Europa der Bürger". In ihm haben die Arbeitnehmer gleiche Rechte und Möglichkeiten, in ihm sollen Chancengleichheit für Frauen und Männer ebenso wie der einheitliche Schutz am Arbeitsplatz oder vergleichbare Pausen- und Ruhezeiten erreicht werden. Der Binnenmarkt ist eine Summe von Vorteilen, aber auch eine Aufgabe für jeden einzelnen. Zwölf Staaten sind zusammengewachsen, ohne ihre nationale Eigenständigkeit aufzugeben. Die Vision wird Wirklichkeit, damit ist aber die Entwicklung der EG nicht abgeschlossen. Die politische Union sowie die Wirtschafts- und Währungsunion sind die nächsten Ziele, denen die Gemeinschaft durch die Beschlüsse von Maastricht schon ein gutes Stück näher gekommen ist.





**VOLLENDUNG DES
EUROPÄISCHEN BINNENMARKTES
31. DEZEMBER 1992**





EG-Binnenmarkt



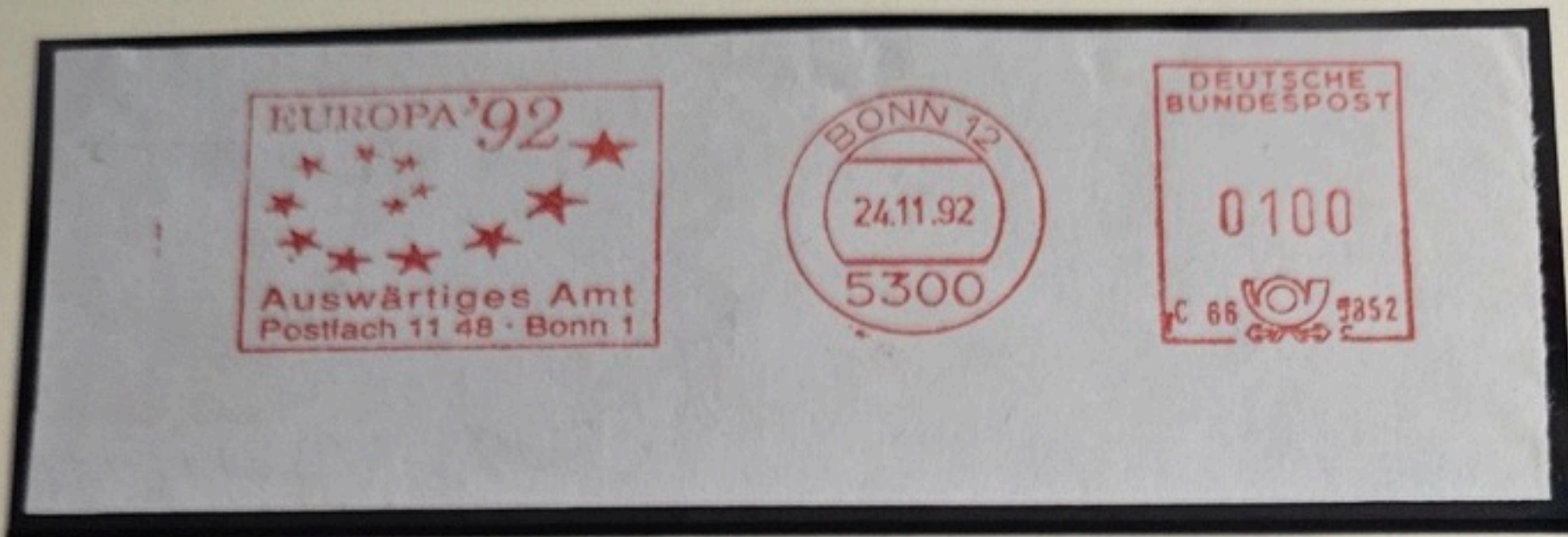
„Nu geiht dat los!“

Frau
Elli Messer
Kirunastraße 11

2300 Kiel 1

LE MARCHÉ UNIQUE

EMA (empreinte de machine à affranchir) du ministère des affaires étrangères allemand datant du 24 novembre 1992, avec la flamme « Europa' 92 » et les 12 étoiles européennes.



« Achèvement du marché unique européen » : tel est le sujet abordé sur le cachet et l'enveloppe FDC des postes allemandes pour le timbre relatif au marché unique européen. Egalement présentes les 12 étoiles symbolisant l'Europe sur le drapeau européen. Cachet du 5 novembre 1992.



FRANCE

Timbre de 2,50 F émis à 15.238.165 d'exemplaires.

Représentation symbolique de l'Europe par Niki de Saint-Phalle, et emblème européen.

Exemplaire non dentelé bord de feuille.



Bloc de 6 timbres coin de feuille en bas à gauche, avec les 6 différents repères de couleurs dans la marge du bas. Sur la marge de gauche, cachet du bureau 1^{er} Jour de Strasbourg. En plus, y figure également la signature de Michel Durand-Mégret qui a réalisé la mise en pages.



LE MARCHÉ UNIQUE

Variété : bande de dix timbres allant de la variété « deuxième bande du maillot jaune au lieu de verte » à normal.



Variété : bretelle dépasse sur la bas.

Carte maximum avec cachet de Paris, carte d'Europe, étoiles, et drapeaux 12 pays membres du Marché unique européen.



MBRES A



IMBRES

A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LA POSTE

2,50



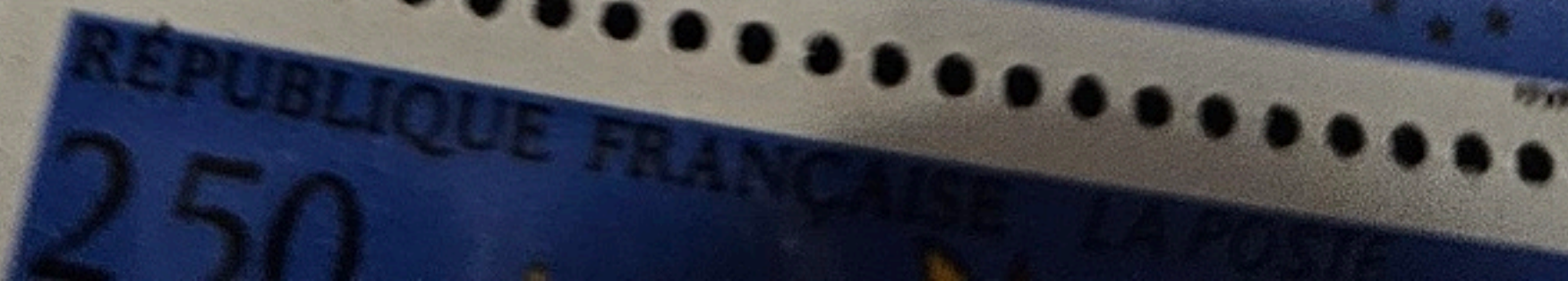
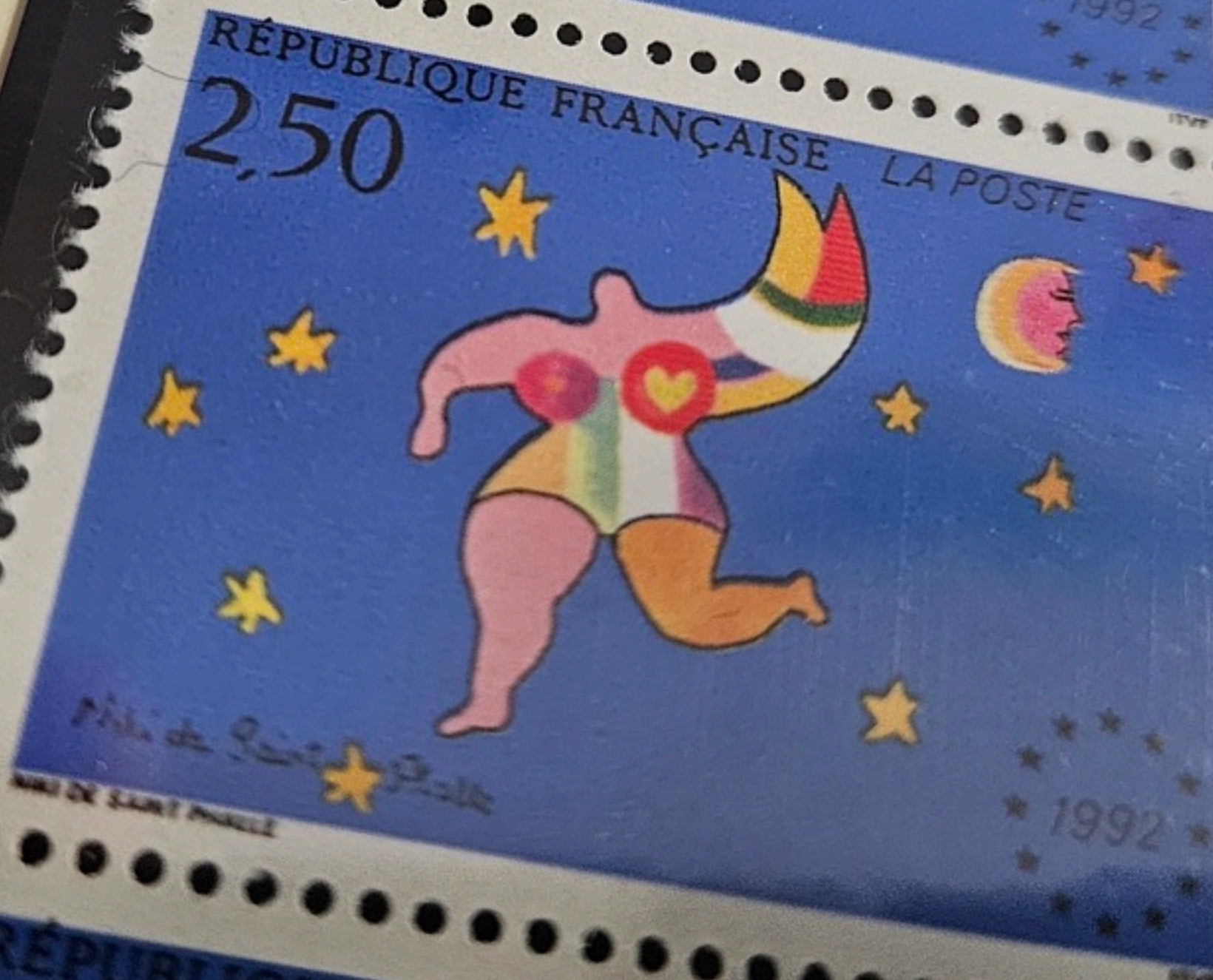
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LA POSTE

2,50



bande

IMBRES



LE MARCHÉ UNIQUE



msw



LE MARCHÉ UNIQUE



Le Marché Unique Européen

IMPRIMERIE DES TIMBRES-POSTE - FRANCE

Le Marché Unique Européen : feuillets gommés de l'Imprimerie des timbres – Poste – France.
Ci-dessus un feuillet neuf, ci-dessous un autre feuillet neuf avec la signature de Michel Durand-Mégret
qui a réalisé la mise en pages. Ces feuillets ont un tirage de l'ordre de 150 à 200 exemplaires
réservés aux hauts fonctionnaires de l'Etat français.



Le Marché Unique Européen

IMPRIMERIE DES TIMBRES-POSTE - FRANCE



**MARCHE UNIQUE EUROPÉEN
OUVERTURE DU
1. 1. 1993**



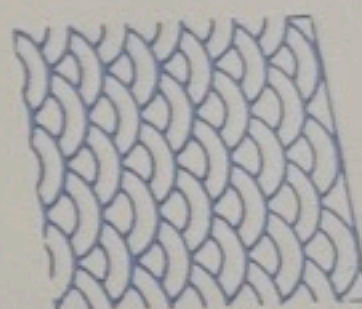
STRASBOURG: 6. 11. 1992
PREMIER JOUR D'ÉMISSION
DU TIMBRE-POSTE SPÉCIAL

TIRAGE LIMITÉ À 2000
EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS
N° 00244
N° PE 257

Editions Philatéliques
Européennes
Palais de l'Europe
F. 67000 Strasbourg



PORTES OUVERTES
PARLEMENT EUROPÉEN
STRASBOURG 1.1.1993
COMPTOIR PHILATELIQUE





SERVICE
PHILATELIQUE
DE LA POSTE
FRANCE

18 RUE FRANÇOIS BONVIN
75758 PARIS CEDEX 15
FRANCE



LE MARCHÉ UNIQUE

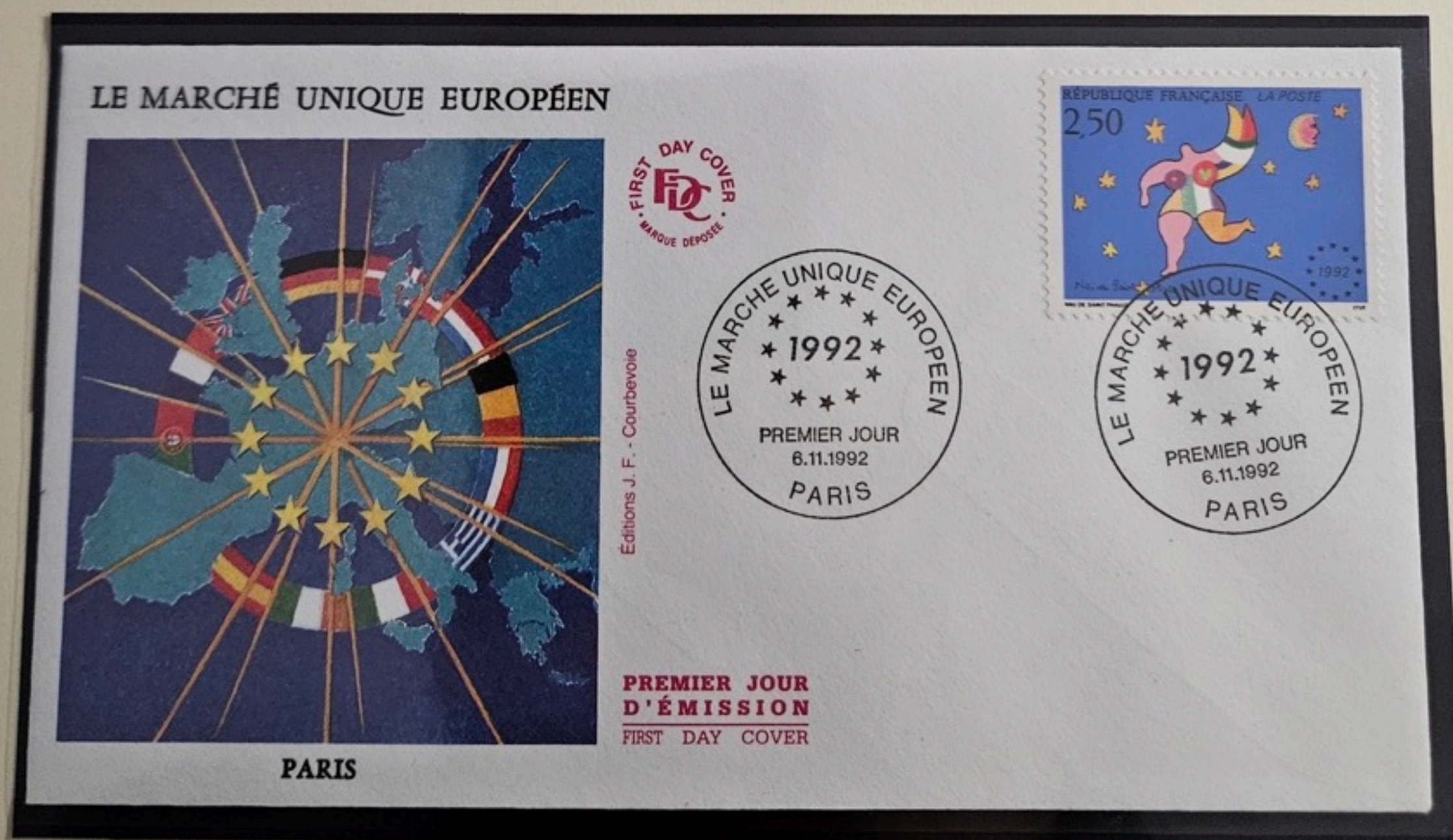


Cartes maximums avec cachet
1^{er} Jour de Paris avec mention
« premier jour ».





Carte postale philatélique éditée par l'association « Cercle Europa » de Strasbourg, avec cachet 1^{er} Jour de Strasbourg, sans mention « premier jour ».



Enveloppe FDC avec cachet de Paris du 6 novembre 1992.



LE MARCHÉ UNIQUE

Enveloppe officielle du Parlement Européen
ayant circulé de Paris à Holtzheim (67).
Bloc de 6 + 1 timbre pour l'affranchissement
en recommandé R1.

Cachet 1^{er} Jour de Paris.

RECOMMANDÉ



Europa-Parlamentet
Europäisches Parlament
Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο
European Parliament
Parlamento Europeo
Parlament Européen
Parlamento Europeo
Europees Parlement
Parlamento Europeo



Monsieur Charles SCHUTZ
1, rue du Couvent
67810 HOLTZHEIM



LE MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN



L'Europe
est née à Six dès
1952 et s'est constamment
élargie pour comprendre aujourd'hui
douze pays et rassembler 343 millions
d'Européens. A partir de 1979, tous les cinq
ans, ces Européens élisent au suffrage universel
direct un Parlement qui siège symboliquement
à Strasbourg, enjeu des deux guerres civiles
européennes de 1914-1918 et 1940-1945. Après avoir
créé un marché commun de 1958 à 1986 puis un
marché unique pour le 1^{er} janvier 1993 les
Européens envisagent de fonder leur union politique
à travers le traité de Maastricht du 8 février 1992,
actuellement soumis à la ratification des
douze États membres, et qui prévoit d'ici
l'an 2000 une monnaie européenne,
une sécurité européenne et
une citoyenneté euro-
péenne.

1992 - MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN

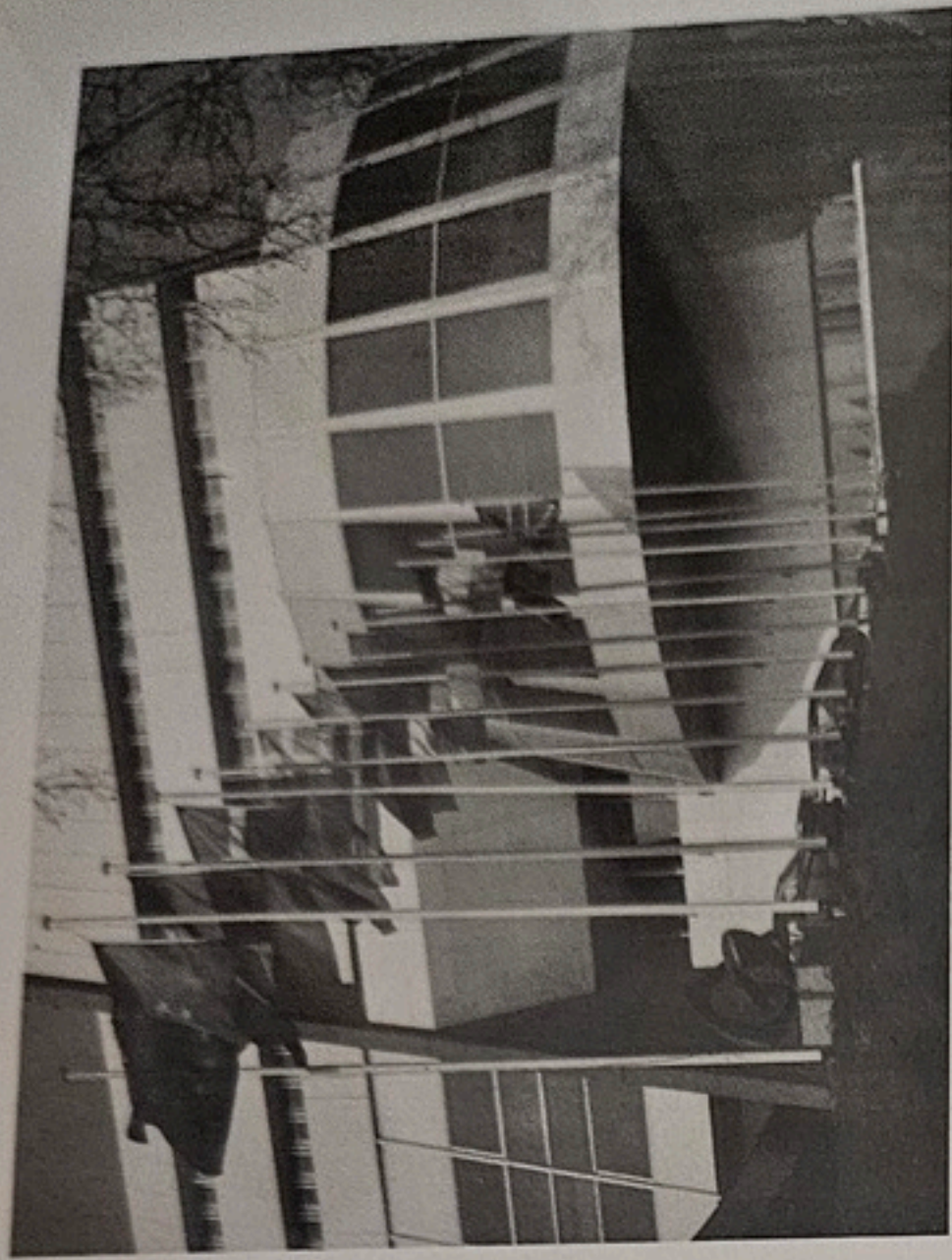
C'est en 1985 que la Communauté Économique Européenne avait décidée de réaliser un grand marché intérieur, connu également sous le nom de marché unique.

Celui-ci, deviendra une réalité dès le 31 décembre 1992 et regroupera 12 états européens comprenant quelques 340 millions de consommateurs.

Le marché intérieur poursuit trois objectifs principaux : l'abolition des frontières, la suppression des barrières techniques et fiscales ainsi que la libre circulation des citoyens, des marchandises et des capitaux entre États Membres.

En attendant le développement d'une monnaie commune, l'ÉCU, les citoyens communautaires pourront voyager dans toute la Communauté en détenant, sans restriction les devises de leur choix.

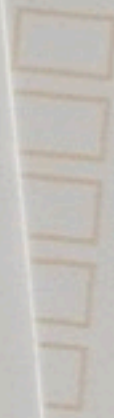
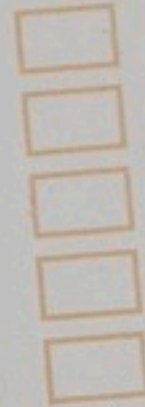
Pour leur part, les produits circuleront librement dans toute la Communauté, sans plus aucune perte de temps aux anciennes frontières intérieures, sans contrainte fiscale ni administrative.



LE MARCHÉ UNIQUE

ITALIE

Timbre de 600 lire émis à 3.000.000 d'exemplaires
Le timbre « mercato comune europeo »
construite avec les 12
Communes



Hospice d'Havré de Tourcoing
 Lille3000

© Ville de Tourcoing

France : LETTRE PRIORITAIRE
International : PRIORITAIRE



France : LETTRE PRIORITAIRE
International : PRIORITAIRE



ITALIE

Timbre de 600 lire émis à 3.000.000 d'exemplaires.
Le timbre « mercato comune europeo » représente la lettre E
construite avec les 12 drapeaux des pays formant la
Communauté



EUROPEO

1992.

3 et généré plus
aux de l'Union à
aire, baisse des
même temps, les

viron, supérieur
nies d'échelle et

péenne car les
elles et titres

a de réduire les
épargnants un
les virements

s d'entreprises
u marché pour
ficacement les
on, grâce à la
et policières



France : LETTRE PRIORITAIRE
International : PRIORITAIRE



© Philippe Autret

LE MARCHÉ UNIQUE

ITALIE

Timbre de 600 lire émis à 3.000.000 d'exemplaires.
Le timbre « mercato comune europeo » représente la lettre E
construite avec les 12 drapeaux des pays formant la
Communauté



France : LETTRE PRIORITAIRE
International : PRIORITAIRE



© Philippe Audret

Maison Folie Wazemmes
Lille3000

ITALIE

Timbre de 600 liras émis à 3.000.000 d'exemplaires.
Le timbre « mercato comune europeo » représente la lettre E construite avec les 12 drapeaux des pays formant la Communauté européenne, et emblème de l'Europe.



L'enveloppe FDC 1^{er} Jour avec cachet de Roma Filatelico du 5 octobre 1992.

Les bénéfices du Marché unique

La Commission estime que le Marché unique a créé 2,5 millions d'emplois depuis 1993 et généré plus de 800 milliards d'euros de richesse supplémentaire. L'ouverture des marchés nationaux de l'Union à la concurrence s'est le plus souvent accompagnée d'une importante, voire spectaculaire, baisse des prix. C'est le cas par exemple des appels téléphoniques ou du transport aérien. En même temps, les consommateurs ont pu bénéficier d'une plus grande diversité de produits.

Les entreprises profitent d'un marché intérieur de 500 millions de consommateurs environ, supérieur en taille à celui des Etats-Unis ou du Japon, ce qui leur permet de réaliser des économies d'échelle et des gains de productivité et contribue à la baisse des prix.

Les particuliers peuvent travailler plus facilement dans un autre pays de l'Union européenne car les Etats membres reconnaissent en grande partie les qualifications professionnelles et titres universitaires acquis dans un autre pays de l'Union.

Le marché intégré des services financiers, achevé et en cours d'application, permettra de réduire les coûts de l'emprunt pour les entreprises et les consommateurs et proposera aux épargnants un éventail plus large de produits d'investissements. Les frais bancaires pour les virements transfrontaliers ont été réduits.

La vigilance de l'Union dans sa politique de lutte contre les cartels, les concentrations d'entreprises dominantes ou les aides d'Etat vise à maintenir une égalité des conditions d'accès au marché pour toutes les entreprises. Vis-à-vis de l'extérieur, le marché unique protège plus efficacement les entreprises contre les pratiques de dumping sauvage, de piratage et de contrefaçon, grâce à la coordination des services spécialisés de l'Union avec les structures douanières et policières nationales.

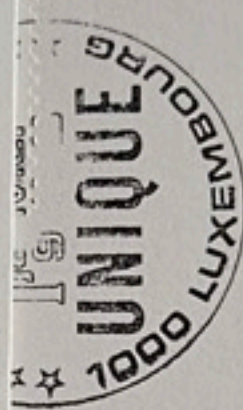




RECOMMANDÉ

R
Luxembourg 2
N° 636

ROBERT MAYER
Ingénieur Civil des Mines
10 rue des Romains
L-4974 DIPPACH



LUXEMBOURG

Timbre de 14 F émis à 2.000.000 d'exemplaires.
Le timbre représente une étoile, et l'emblème de l'Europe.



Enveloppe 1^{er} Jour du 5 octobre 1992, cachet Luxembourg.



L'approfondissement du Marché unique

Cependant, le marché unique requiert un effort d'actualisation continue, en particulier pour répondre à de nouvelles attentes comme la sécurité des produits ou le recyclage des déchets.

Les progrès sont souvent freinés dans des domaines où les Etats sont encore les principales autorités compétentes ou pour lesquels les modes de décision ne favorisent pas une politique commune, c'est le cas de la fiscalité directe.

Par ailleurs, certains secteurs sensibles, comme les transports ferroviaires, l'énergie ou les services postaux, s'ouvrent difficilement à la concurrence. Un exemple récent des aléas de l'approfondissement du marché unique est la directive «Bolkestein» sur les services du 12 décembre 2006, dont l'adoption a été précédée par des années de débats.

Cependant, l'objectif, fixé à Lisbonne en 2000, de faire de l'Union la zone la plus compétitive du monde à l'horizon 2008, renforce la nécessité d'un approfondissement du Marché unique.



PAYS-BAS

Timbre de 80 cent émis à 16.998.300 d'exemplaires.
Le timbre représente l'inscription « europese eenwording », et le drapeau européen.



Enveloppe FDC 1^{er} Jour avec cachet de Den Haag du 6 octobre 1992.



EERSTE DAG VAN UITGIFTE - FIRST DAY OF ISSUE



EERSTE DAG VAN UITGIFTE
6 OKTOBER 1992 DEN HAAG



EERSTE DAG VAN UITGIFTE
6 OKTOBER 1992 DEN HAAG



Traité de Maastricht

Le traité sur l'Union européenne (TUE), aussi appelé traité de Maastricht, est le traité constitutif de l'Union européenne. Il affirme les objectifs de l'Union, définit les trois « piliers » de son action et donne un cadre institutionnel au Conseil européen ainsi qu'à la procédure de coopération renforcée. Les autres institutions et règles communautaires relèvent du traité instituant la Communauté européenne ou traité de Rome, modifié par le traité de Maastricht.

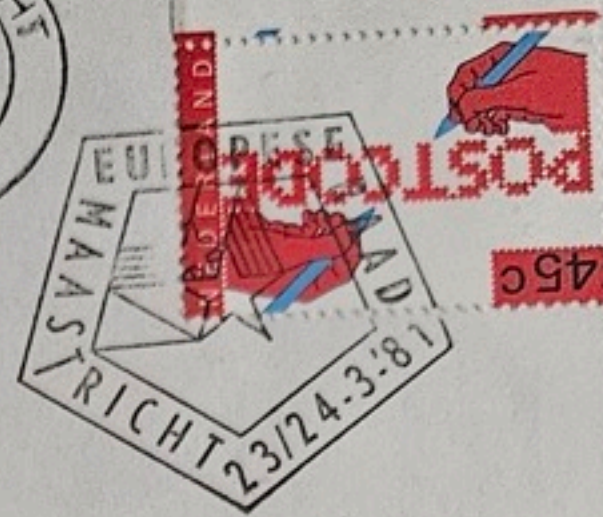
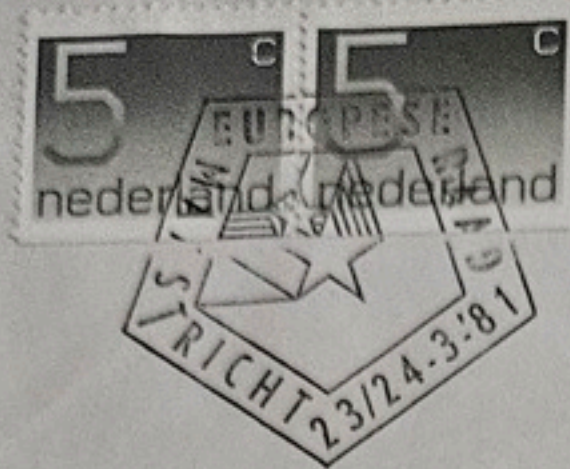
Le traité de Maastricht a été signé par l'ensemble des États membres de la Communauté économique européenne (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal) à Maastricht (Pays-Bas), le 7 février 1992, après un accord conclu lors du Conseil européen de Maastricht, en décembre 1991. Il a été modifié ultérieurement par les traités d'Amsterdam et de Nice, qui ont introduit des dispositions nouvelles et ont modifié les numéros de l'ensemble des articles.

Le principe d'un nouveau traité modificatif a été adopté lors du Conseil européen de Bruxelles du 23 juin 2007. Ce traité modificatif a été signé lors du Conseil européen de Lisbonne du 13 décembre 2007 et entrera en vigueur s'il est ratifié par les États membres.

Page suivante : cachets de Maastricht du 24/03/1981 (conseil européen à Maastricht) et 18/11/1991 (Eurotop Maastricht'91) vers l'Italie, avec cachet d'arrivée.



LE MARCHE UNIQUE

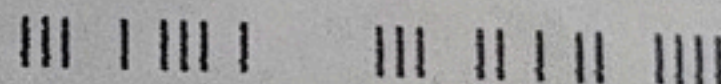


GEORGE A. COMNES
- Treasurer -
14 Brentwood Drive
Morris Plains, N. J. 07950

USA



Mr. Giorgio SINI
Via Roma 41
I - 15070 TAGLIOLO MONFERRATO (AL)
Italia



LE MARCHÉ UNIQUE

DANEMARK

Timbre de 3.75 Kr émis à 7.900.000 d'exemplaires.
Le timbre représente une œuvre de Per Kirkeby et l'emblème de l'Europe.

FDC avec cachet de Copenhague du 8 octobre 1992.



La mise en place progressive du Marché intérieur

En 1957, le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) marque l'ouverture d'un processus ambitieux : l'intégration progressive des économies européennes pour créer un marché intérieur. Si ses fondateurs voient dans le marché commun un moyen de dynamiser l'économie des pays membres, ils sont aussi animés par une ambition politique : le rapprochement des peuples d'Europe par le biais des échanges économiques. Pour y parvenir, les pays européens entreprennent de supprimer une à une les barrières internes à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes (les « quatre libertés »).

La première étape est la suppression des barrières à la circulation des marchandises. En 1968, dix ans après l'entrée en vigueur du traité, les droits de douane entre les pays de la CEE sont abolis. Parallèlement, un tarif douanier commun est établi à l'égard des pays tiers, ce qui implique la définition d'une politique commerciale commune. Les effets de cette ouverture sont remarquables en termes de croissance : entre 1958 et 1972, les échanges intracommunautaires sont multipliés par 9, contribuant à l'enrichissement global des Européens.

Pour autant, le marché commun est loin d'être achevé. Des obstacles non tarifaires continuent de fausser les échanges entre les pays de la CEE : règles techniques, obligations administratives, normes sanitaires, dévaluations monétaires, différences de fiscalité indirecte. Des mesures comme les normes sanitaires sont indispensables pour la protection des consommateurs. Mais les administrations et les entreprises nationales ont tendance à en faire une utilisation abusive, à des fins protectionnistes, pour décourager l'importation de produits communautaires.



PRIORITAIRE

12.10.92
ROYAL VIKING POST
HANS HISENSEVEJ
DK-2770 KASTRUP



Monsieur Mayer-Thyes
Robert des Romains
10, rue des
L-4974 Dippach

LE MARCHÉ UNIQUE

Dès son arrivée à la tête de la Commission européenne en 1985, Jacques Delors se fixe pour objectif d'achever la réalisation du **marché unique** avant le 1er janvier 1993 (désormais, on ne parle plus seulement de marché commun). L'Acte unique européen contient deux mesures-clés qui doivent permettre à la CEE d'atteindre le but fixé : l'extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil de l'Union européenne (ce qui atténue les blocages politiques) et la généralisation du principe de reconnaissance mutuelle, préférée à une harmonisation totale des diverses normes techniques et sanitaires.

L'effet d'entraînement du marché intérieur sur l'activité communautaire est indéniable : parallèlement au démantèlement des obstacles à la libre circulation, l'Europe développe des politiques de santé, de protection des consommateurs, d'environnement, de protection sociale, en grande partie pour répondre au besoin d'unification du marché. La politique de concurrence est elle aussi essentielle pour la réalisation du marché intérieur : elle évite que le comportement de certaines entreprises ne fausse le marché et ne nuise aux intérêts du consommateur et des autres producteurs.

L'objectif de libre circulation des marchandises et des capitaux est atteint en 1993. La libéralisation des services prend plus de temps : les marchés des télécommunications, de l'énergie et des transports se sont ouverts seulement à la fin des années 90. Quant à la libre circulation des personnes, elle est effective depuis 1995, date de l'entrée en vigueur des accords de Schengen, qui ne concernent cependant pas la totalité des États membres de l'Union européenne.

IRLANDE

Timbre de 32 p émis à 1.000.000 d'exemplaires.

Le timbre représente un dolmen qui symbolise la relation de l'Irlande avec l'Europe, et l'emblème de l'Europe.



FDC avec cachet du 15 octobre 1992.



ÉIRE CLÚDACH CHÉAD LAE

 **POST**



LE MARCHÉ UNIQUE

A l'occasion de Stamp'92, l'Irlande a émis 4 entiers postaux avec le timbre « marché unique ». Elle commémore à cet effet le 70^{ème} anniversaire de son premier timbre. A chaque entier postal correspond un cachet premier jour différent, avec une date différente: le 15, 16, 17 et 18 X 1992.

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



1st Definitive Stamp



POST

Exhibition Card
© AN POST 1992

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



1st Definitive Stamp



POST

Exhibition Card
© AN POST 1992



70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



Four horizontal lines for an address.

Commemorative Firsts



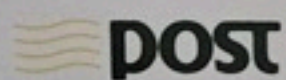
Exhibition Card
©AN POST 1992

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



Four horizontal lines for an address.

Commemorative Firsts



Exhibition Card
©AN POST 1992



LE MARCHE UNIQUE

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



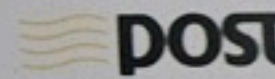
Childrens' Stamp Art

 **POST** Exhibition Card
©AN POST 1992

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



Childrens' Stamp Art

 **POST** Exhibition Card
©AN POST 1992

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS

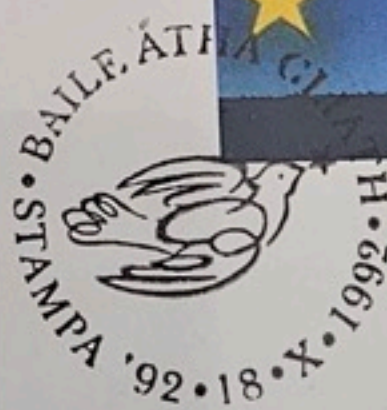


Single European Market

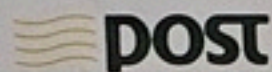


Exhibition Card
© AN POST 1992

70 YEARS OF IRISH POSTAGE STAMPS



Single European Market



Exhibition Card
© AN POST 1992



LE MARCHE UNIQUE

L'Irlande a également émis un carnet de luxe de 12 pages + 3 feuillets de 4 timbres et 1 feuillet de 3 timbres : soit 15 timbres de 32 P au total pour une faciale de 4,80 £. (prix de vente du carnet)
Dans ce carnet qui a pour titre « Irlande, membre de la communauté européenne – avec l'emblème Europe 1992 », on retrace l'accession de l'Irlande dans la Communauté européenne. Le texte est en anglais et en irlandais. On y trouve également 5 photos, dont la signature à Paris le 18 avril 1951 de la création de la C.E.C.A., et une photo de l'hémicycle du Parlement européen à Strasbourg.

Afin de bien présenter ce carnet fort intéressant, les feuilles de 2 exemplaires ont été détachées pour exposer les rectos et les versos.





IRELAND

PART OF THE EUROPEAN COMMUNITY

In his speech on signing the Treaty of Accession to the European Economic Community in January 1972, the then Taoiseach, Jack Lynch, said Ireland wanted to share in the task of constructing a new Europe based on unity and co-operation amongst its peoples:

"My Government sees in the European Communities the best hope and the true basis for the creation of that unified and peaceful Europe".

The EC was born out of the determination by statesmen that never again would peace be broken by futile national rivalries which had resulted in the devastation of Europe in two World Wars.

The signing of the European Coal and Steel Community Treaty in Paris on 18th April, 1951.

The seed of European Union was sown when, in May 1950, Jean Monnet and the French Foreign Minister, Robert Schuman put forward a plan for limited co-operation between the old antagonists, France and Germany, pooling their coal and steel production under a joint authority which would be open to any other European country wishing to join it.

Within a year, six countries met in Paris to sign a treaty that established the European Coal and Steel Community. The six were Belgium, Germany, France, Luxembourg, Italy and the Netherlands.

The success of that first community encouraged the members to consider further economic co-operation. In 1957, the Six met in Rome to sign two treaties establishing the European Atomic Community (EURATOM) and the European Economic Community (EEC).

In 1967, the institutions serving the three communities were merged, thus forming the basis for the new European Community.

The main elements of the existing institutional framework are: the Council of Ministers, which contains a representative from each country; the European Council which brings together the heads of the member states; the Commission, which acts as the executive engine of the community; the European Parliament, which has



LE MARCHÉ UNIQUE

directly elected members since 1979; and the Court of Justice, which is the final arbiter of Community law.

The primary objective of the EEC was the creation of a common market among its members, where people and goods could move about as freely as in a domestic market. Ireland, a small developing economy on the edge of Europe whose life blood was trade, could not afford to stay outside the EEC. So, in August 1961, Ireland along with Britain and Denmark applied for membership. This application and a subsequent one in 1967 were blocked by French objections to the British entry. However, a change of leadership in France opened the way for successful application in 1969: following lengthy negotiations, Ireland signed the Treaty of Accession on January 22, 1972.

A referendum on membership later that year was passed by a resounding majority of the electorate.

The benefits of EC membership have been considerable: access to guaranteed and expanding markets has greatly enhanced Ireland's economic growth. Since joining, dependency on the United Kingdom as a market for exports has almost halved with a contrasting increase in exports to EC states.

Ireland receives proportionately more EC funds than any other member state: The money received from the structural funds as well as from the Common Agricultural Policy account for 6% of national income. These funds have been used in a variety of ways, the most visible being the improvement of the roads system.

Irish agriculture has, however, been the major beneficiary of EC membership. Guaranteed prices and livestock subsidies have kept farmers on the land but in an era of over-production of food, the Common Agricultural Policy is being reformed by the Irish Commissioner, Mr. Ray McSharry.

EC money has also been used to increase access to third level education and vocational training. It is estimated that, in 1991, over 22,000 students benefited directly from EC grants. And there have been benefits other than monetary: much of the enlightened legislation in the area of women's rights and the environment has been prompted by EC laws.

But Ireland has also made its contribution to the Community, in particular, by promoting and developing the Poverty Programme, whose aims have been incorporated into the social policy section of the Maastricht Treaty. Ireland has held the European Presidency four times. The last term, in the first half of 1990, won much praise abroad for the way in which the Community's response to the break-up of the Eastern bloc was handled.



Ireland's Taoiseach, Mr. Jack Lynch, signing Ireland's Treaty of Accession to the EEC in Brussels in January 1972.



LE MARCHE UNIQUE



Ireland's Taoiseach, Mr. Jack Lynch, signing Ireland's Treaty of Accession to the EEC in Brussels in January 1972.

Generally, the commitment of the vast majority of Irish citizens to the development and expansion of European integration has remained steadfast over the twenty years since accession. During this period the Community has increased its membership to twelve: Greece joined in 1981 and Spain and Portugal became members in 1986. The policy areas over which the Community has responsibility have also extended. Apart from the four common policies on agriculture, competition, transport and commerce, the EC has also developed social and environmental policies.

Indeed, the Single European Act, which was signed in 1987, formalised the extension of Community responsibility into these policy areas. That Act was also a landmark in European integration containing as it does the binding objective of completing the Single European Market by the end of 1992. It laid down the legal framework for the removal of all obstacles to the free movement of goods, people, services and capital within the Community.

Because of constitutional challenge to the Act in the Irish Courts a referendum was required in Ireland before the SEA could come into effect. The electorate voted two to one in favour of ratification.

The Treaty of European Union, or the Maastricht Treaty as it has come to be known, builds on all the previous treaties in defining the areas of responsibility of the EC and in providing a legal basis for

its future work. In particular, it sets out the basis for the introduction of a European Central Bank and a single currency before the end of the decade. The Treaty also envisages the development of common foreign and security policies as well as co-operation on the administration of justice.

Irish ratification of the Maastricht Treaty, which comes into effect in January 1993, became controversial because of a protocol inserted into it to protect Ireland's constitutional position on abortion. A subsequent referendum on 18th June resulted in a 2 to 1 majority in favour of ratification.

It is now forty years since Europe set out to realise the Schuman ideal of "ever closer union among the peoples of Europe", as it was tentatively expressed in the Paris Treaty of 1951. The ratification of the Maastricht Treaty is the boldest step so far towards European political integration.

In the next few years, Austria, Sweden, and Finland will join the Community. Eastern European countries such as Czechoslovakia, Poland and Hungary are likely to follow suit. It is no longer fanciful to envisage the achievement, by the end of the century, of a United States of Europe stretching from the Urals to the Atlantic.



LE MARCHE UNIQUE



ÉIRE

CUID DEN CHOMPHOBAL EORPACH

Ina óraid tráth sínithe an Chonartha Aontachais le Comhphobal Eacnamaíochta na hEorpa i mí Eanáir 1972 dúirt Taoiseach na linne sin, Seán Ó Loinsigh, gur theastaigh ó Éirinn bheith páirteach san obair a bhainfeadh le hEoraip nua a thógáil a bheadh bunaithe ar aontas agus ar chomhoibriú a cuid pobal.

Dúirt sé gurbh ionann na Comhphobail Eorpacha, dar lena Rialtas, agus an seans ab fhearr agus an bonn ceart chun an Eoraip aontaithe agus shíochánta sin a chruthú.

Tugadh an CE ar an saol mar gheall ar rún daingean stáitairí nach gcuirfí isteach ar an tsíocháin arís choíche de thairbhe formad baoth náisiúnta ba chúis cheana le scríosadh na hEorpa le linn an dá Chogadh Dhomhanda.

European Parliament, Strasbourg, in session.



LE MARCHE UNIQUE



The Interinstitutional cooperational procedure



1 FIRST MEETING 2 SECOND MEETING

Cuireadh síol an Aontais Eorpaigh i mí na Bealtaine 1950 tráth ar chuir Jean Monet agus Aire Gnóthaí Eachtracha na Fraince, Robert Schuman, plean chun tosaigh maidir le comhoibriú teoranta idir na seanchéilí comhraic, is iad sin an Fhrainc agus an Ghearmáin. Is é a bhí i gceist ná táirgeadh guail agus cruach an dá tír a chomhcheangal faoi chomhúdarás a bheadh oscailte d'aon tír Eorpach eile ba mhian léi bheith páirteach ann.

Laistigh de bhliain tháinig sé tír le chéile i bPáras chun conradh a shíniú lenar bunaíodh an Comhphobal Eorpach do Ghual agus Cruach. Ba iad na sé tír ná an Bheilg, an Ghearmáin, an Fhrainc, Lucsamburg, an Iodáil agus an Ísiltír.

Ó tharla gur éirigh go maith leis an gcéad chomhphobal sin spreagadh na ballstáit chun tuilleadh comhoibrithe eacnamaíochta a bhreithniú. Sa bhliain 1957 tháinig an Seisear le chéile sa Róimh chun dhá chonradh a shíniú lenar bunaíodh an Comhphobal Eorpach do Fhuinneamh Adamhach (EURATOM) agus Comhphobal Eacnamaíochta na hEorpa (CEE).

Sa bhliain 1967 rinneadh cónascadh ar na hinstiitúidí a fhónann do na trí chomhphobal agus ar an dóigh sin bhí an bonn ann don Comhphobal Eorpach nua.



LE MARCHE UNIQUE

Is iad seo a leanas príomhghnéithe an chórais institiúidigh tairbhí: Comhairle na nAire ina bhfuil ionadeál ó gach tír; Comhairle na hEorpa ar faoina cuimsiú a thagann ceannairí na mballstáit le chéile; an Coimisiún a ghlomhalonn mar inneall feidhmiúcháin an chórais; Parlaimint na hEorpa ina bhfuil comhaltai díortha ón mbliain 1979; agus an Chúirt Bhreithiúnais ina ndéantar breith chrochnaitheach faoi dlí an Chomhphobail.

Be é bunaidhm CEE ná comhargadh a bhunú i measc a bhallstát ar comhargadh é ina mbeadh saorghluaiseacht ar fáil do dhaoine agus d'earráid mar a bheadh ar fáil laistigh de mhargadh baile. Agus i ar imeall na hEorpa agus geilleagar beag forbraíoch aici ag brath go hiomlán ar an trádáil ní théadfadh Éire fanacht lasmuigh de CEE. Dá bhrí sin, i mí Lúnasa 1961, i gcuideachta na Breataine agus na Danmhairge, rinne Éire iarratas ar bhallraíocht. Cuireadh in éadan an iarratais sin agus iarratais ina dhiaidh sin i 1967 mar gheall ar easaontú na Fraince leis an mBreatain a bheith ina ball. Nuair a tháinig athrú ceannaireachta sa Fhrainc, áfach, bhí an deis ann chun iarratas eile, a n-éireodh leis, a dhéanamh sa bhliain 1969; tar éis caibidlí fada shingh Éire an Conradh Aontachais ar an 22 Eanáir, 1972.

Cuireadh ceist na ballraíochta os comhair an phobail i reifreann níos déanaí an bhliain sin agus ritheadh é le tromlach mór.

Tá tairbhe mhór ag baint le ballraíocht sa CE; mar gheall ar na margai ráthaithe méadaitheacha atá ar fáil tá feabhas mór tagtha ar fhorás eacnamaíoch na hÉireann. Ó dhul isteach sa Chomhphobal tá spleáchas na tíre ar an Ríocht Aontaithe mar mhargadh dár n-onnmhairí gearrtha go dtí beagnach leath an mhéid a bhí ann agus tá méadú comhréireach tagtha ar ár n-onnmhairí go dtí stáit an CE.

Go comhréireach, faigheann Éire níos mó airgid ná aon bhallstát eile. Is ionann an t-airgead a fhaightear ó na cistí struchtúrtha agus ón gComhbheartas Talmhaíochta agus 6% den ioncam náisiúnta. Tá na cistí sin á n-úsáid ar shliote éagsúla arb é an tsli is feiceálaí ná feabhsú an chórais bóithre.

Is é talmhaíocht na hÉireann, áfach, mórtairbhí bhallraíocht an CE. Mar gheall ar phraghsanna ráthaithe agus fóirdheontais bheostoic coimeádadh feirmeoirí ar an talamh ach tá an Comhbheartas Talmhaíochta á athchóiriú ag an gCoimisinéir Éireannach, an tUas. Ray Mac Searraigh, in aimsir seo an rótháirgthe bia.

Tá leas bainte as airgead an CE freisin chun méadú a dhéanamh ar líon na ndaoine a bhfuil oideachas tríú leibhéal agus oiliúint ghairme ar fáil acu; meastar go bhfuair os cionn 22,000 mac léinn tairbhe dhíreach ó dheontais an CE sa bhliain 1991. Agus ní tairbhe

Foreign ministers of the twelve member states meeting in Dublin Castle, during Ireland's Presidency of the European Communities, in February 1990.



LE MARCHÉ UNIQUE

Foreign ministers of the twelve member states meeting in Dublin Castle, during Ireland's Presidency of the European Communities, in February 1990.



airgid amháin atá ann; mar gheall ar dhlíthe an CE tá dlús curtha le reachtaíocht thuisceanaigh i réimse chearta na mban.

Tá méid áirithe déanta ag Éirinn, ar ndóigh, ar son an Chomhphobail, go háirithe tríd an gClár Bochtaineachta a chur chun cinn agus a fhorbairt; tá aidhmeanna an chlár sin san áireamh sa chuid de Chonradh Maastricht a bhaineann le beartas sóisialta. Shealbhaigh Éire Uachtaránacht na hEorpa ceithre huaire. An uair dheireanach, sa chéad leath de 1990, thuill sí moladh mór thar lear mar gheall ar an tslí inar ghníomhaigh an Comhphobal le linn na tréimhse ina raibh an Bloc oirthearach ag titim as a chéile.

I gcoitinne, le fiche bliain anuas ón tráth aontachais i leith, níl aon athrú tagtha ar dháiríreacht shaoránaigh na hÉireann maidir le forbairt agus leathnú chomhiomlánú na hEorpa. Sa tréimhse sin tá ballraíocht an Chomhphobail méadaithe go dtí dhá bhall déag; tháinig an Ghréig isteach sa bhliain 1981, agus rinneadh baill den Spáinn agus den Phortaingéil sa bhliain 1986. Tá leathnú déanta freisin ar na réimsí polasaí a bhfuil freagracht ar an gComhphobal maidir leo. Ar leith ó na ceithre chomhpholasaí a bhaineann le cúrsaí talmhaíochta, iomaíochta, iompair agus tráchtála tá an CE tar éis polasaithe a fhorbairt maidir le cúrsaí sóisialta agus timpeallachta.

Leis an Ionstraim Eorpach Aonair ar ndóigh, a síníodh i 1987, tugadh bonn foirmiúil do leathnú fhreagracht an Chomhphobail isteach sna réimsí polasaí sin. Ba phointe tábhachtach an Ionstraim sin maidir le comhiomlánú na hEorpa ó tharla go bhfuil ar áireamh inti cuspóir ceangailteach chun an Margadh Eorpach Aonair a chomhlánú faoi dheireadh na bliana 1992. Leagadh síos inti an córas dlíthiúil chun deireadh a chur le gach constaic ar shaorghluaiseacht earraí, daoine, seirbhísí agus caipitil laistigh den Chomhphobal.

Mar gheall ar chaingean bhunreachtúil in aghaidh na hIonstraime i gCúirteanna na hÉireann ba ghá reifreann a sheoladh in Éirinn sula bhféadfaí feidhm a thabhairt don Ionstraim Eorpach Aonair. Vótáil dhá thrian de na toghthóirí i bhfabhar an Ionstraim a dhaingniú.

Leis an gConradh ar an Aontas Eorpach, nó Conradh Maastricht mar a thugtar air i gcoitinne, cuirtear leis na conarthaí go léir a bhí ann roimhe seo trí réimsí freagrachta an CE a mhíniú agus trí bhonn dlíthiúil a chur ar fáil don obair a bheidh le cur i gcrích amach anseo. Go háirithe, leagann sé amach bonn chun Banc Ceannais Eorpach agus airgeadra aonair a bhunú roimh dheireadh na 1990-í. Tá sé beartaithe leis an gConradh freisin go ndéanfar forbairt i ndáil le comhpholasaithe eachtrala agus slándála agus i ndáil.



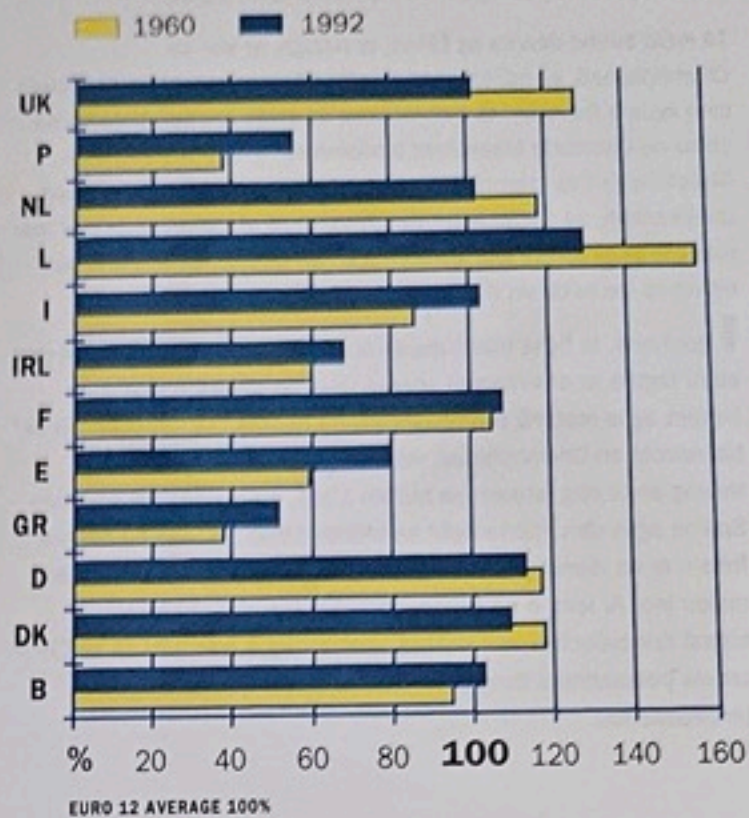
LE MARCHÉ UNIQUE

Tiocfaidh Conradh Maastricht i bhfeidhm i mí Eanáir 1993 ach d'éirigh a dhaingniú ag Éirinn conspóideach mar gheall ar phrótacal a cuireadh isteach ann chun staid bhunreachtúil na hÉireann i dtaca le ginmhillteach de a chosaint. I reifreann ina dhiadh sin a seoladh an 18 Meitheamh 1992 bhí tromlach dó in aghaidh a haon i bhfabhar daingniúcháin.

Tá sé daichead bliain ó thosaigh an Eorpa ar an mbealach chun idéal Schuman a bhaint amach, is é sin le rá, aontas is dlúithe idir pobail na hEorpa mar a bhí luaite i gConradh Pháras 1951. Is é daingniú Chonradh Maastricht an chéim is eachtrúla go nuige seo ar an mbealach chun comhiomlánú polaitíochta na hEorpa a bhaint amach.

Sna blianta atá díreach romhainn tiocfaidh an Ostair, an tSualainn agus an Fhionlainn isteach sa Chomhphobal. Is dócha go ndéanfaidh tíortha de chuid Oirthear na hEorpa, mar shampla an tSeicilóvaic, an Pholainn agus an Ungáir, mar a chéile. Ní féidir a rá a thuilleadh gur ag samhlu rudaí atá an té a deir go mbeidh Stáit Aontaithe na hEorpa ann faoi dheireadh an chéid seo idir Sléibhte na hUráile agus an tAigéan Atlantach.

GDP per head of population PPS EUR 12



Signatories of the Treaty of Rome 1957.



LE MARCHÉ UNIQUE



Signatories of the Treaty of Rome 1957.

President Mary Robinson voting in the Maastricht Referendum on 18th June, 1992.



Acknowledgements

An Post wish to thank the following for their assistance in producing this Booklet:- Vincent Wall (text), The Commission of the European Communities, European Parliament Information Office, Áras an Uachtaráin and the Irish Times.

Designed by Creative Inputs, Dublin.

Photography Derek Speirs and Patrick Maxwell

Printed by Irish Security Stamp Printing Ltd.



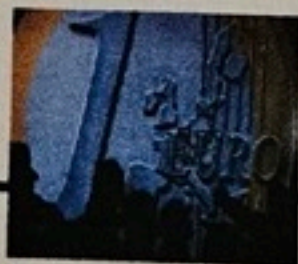
LE MARCHÉ UNIQUE

La poste irlandaise a également mis en vente individuellement les feuillets du carnet. Les dimensions sont identiques, néanmoins elles ne comportent pas les trous comme ceux défaits des carnets. Vous les trouvez ci-après sur des plis avec cachets 1^{er} Jour.



Ireland's Taoiseach, Mr. Jack Lynch, signing Ireland's Treaty of Accession to the EEC in Brussels in January 1972.







Signatories of the Treaty of Rome 1957.



LE MARCHÉ UNIQUE

ROYAUME-UNI

Timbre de 24 p émis à 27.869.200 d'exemplaires.
Le timbre représente une étoile de mer et l'emblème de l'Europe.



FDC avec cachet d'Edimbourg
du 13 octobre 1992.



LE MARCHÉ UNIQUE

A l'occasion de la parution du timbre anglais sur le marché unique, les postes du Royaume-Uni ont également émis une plaquette de présentation, vendu avec un exemplaire du timbre. Cette plaquette présente le feu d'artifice du 31 décembre 1992 qui se transforme en drapeau européen avec les 12 étoiles : « à minuit, le concept du marché unique devient réalité ».

Feuille suivante : à l'intérieur de la plaquette, l'histoire de la construction européenne avec la conclusion suivante :

« L'Europe oui, mais vive la différence ! ».



At midnight on 31 December 1992, the concept of the Single European Market officially becomes a reality. As a result of a proposal presented by the Royal Mail to the postal administrations of the other EC countries, member states of the Community have issued stamps to celebrate this landmark in European history.

AS THE LAST STRAINS OF 'AULD LANG SYNE' DIE AWAY

at New Year parties in the early hours of 1 January 1993, revellers are unlikely to give more than scant regard to the new era in European history just begun. Many people may still not understand the implications of the Single European Market; some may even be unaware that it has become a reality. Yet all, without exception, are bound to be affected by it.

A Single European Market is actually the culmination of a process begun more than thirty years ago. The 1957 Treaty of Rome, on which the European Community has been based ever since, envisaged that the Community's prosperity and, ultimately, its unity would depend on a single, integrated market. However, although important steps were made in the early days of the Community towards the creation of a 'common market', the process lost impetus. Renewed enthusiasm for a single, integrated market came during the mid 1980s. Member states realised that the fragmentation of the European Community's commercial activity into twelve national markets was holding back the competitiveness of European industry and commerce. A single market of 340 million people offered considerable potential for rationalisation and improved efficiency.

Dilution of resources occurs because products have to be adapted to different national standards while competitive efficiency is diminished by individuals' lack of freedom to take their skills to those Community enterprises which need them most. Similar barriers affect service industries such as banking and telecommunications.

Faced by such a challenge, the European Commission published a White Paper in 1985 containing some 282 proposals which offered a comprehensive approach to the implementation of a single market. A deadline of 31 December 1992 for the completion of the single market was set. The Single European Act, which entered into force on 1 July 1987, agreed changes to the legislative framework of the European Community to allow the process to happen. A feature of this Act, the first major amendment to

the Treaty of Rome, was that matters relating to the single market should no longer be subject to unanimous decision. In the past, progress had only been as fast as the most reluctant member state decided.

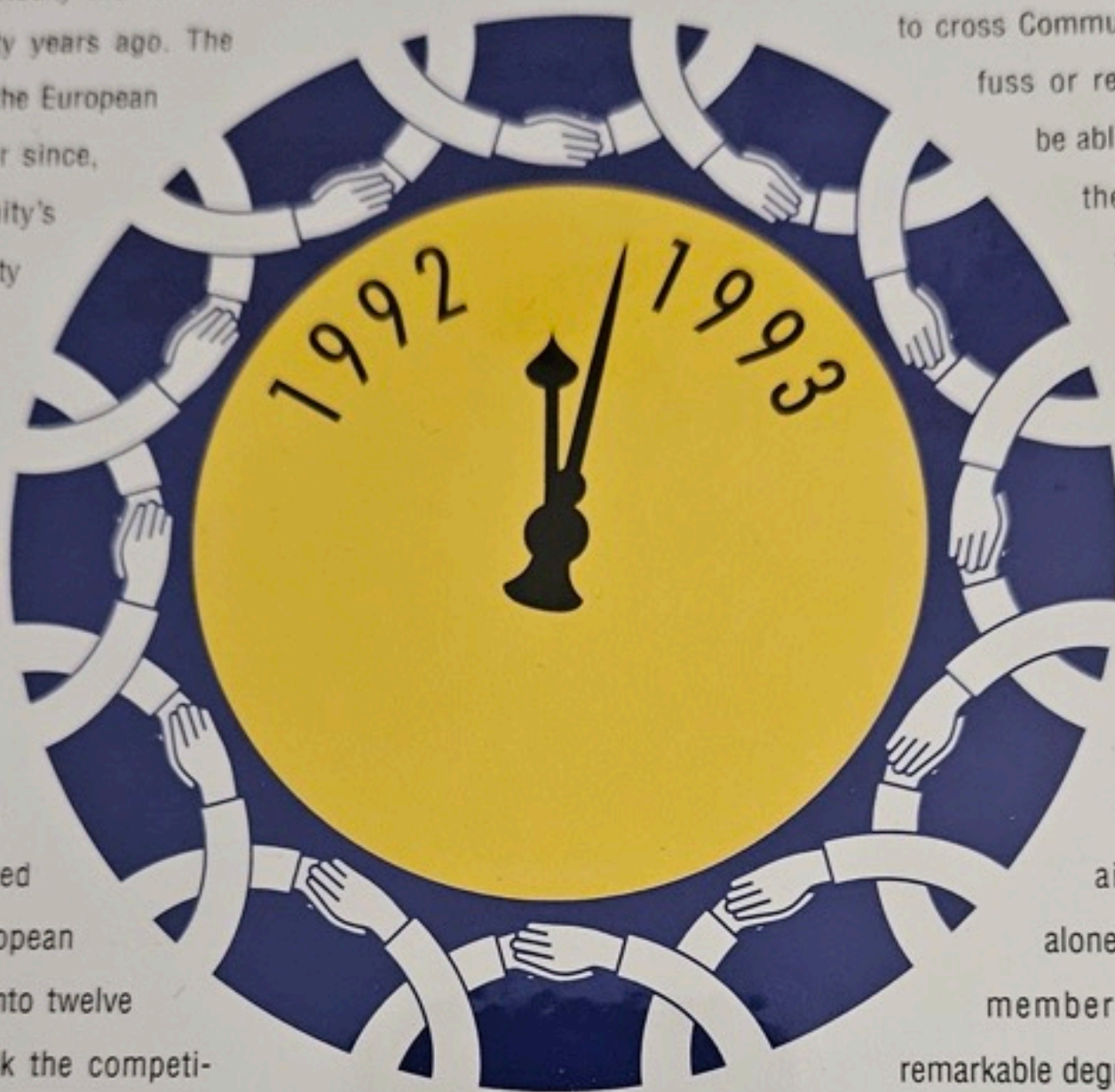
The aim of the programme is to remove barriers to the free movement within the European Community of goods, persons, services and capital, thereby enabling it to act as a single commercial and consumer entity.

In simple terms, it means that goods should be allowed to cross Community frontiers without bureaucratic fuss or restriction; that individuals should be able to work or study anywhere within the Community; that consumers should be able to enjoy full access to the widest range of products of each member state; and that even non-tangible services, such as television broadcasts, should be freely available across national boundaries.

Many commentators were sceptical about whether such ambitious aims could be achieved at all, let alone in the agreed time-scale. In reality member states have acted with such a remarkable degree of urgency and sense of common purpose that virtually all of the issues have been resolved on

schedule. There is no denying that this date marks a significant watershed in European history. We may not notice all the changes immediately, but they will affect each and everyone of us. The last day of December also marks the end of the fourth UK Presidency of the EC. Over the previous six months the UK will have helped steer the EC towards the goal of a Single European Market.

Nevertheless, the Single European Market is hardly likely to mean that being more European after 1992 will make the British less British, the French less French, or the Italians less Italian. This is well illustrated in the stamps issued by member states to celebrate the Single European Market. These carry a common theme – the star representing each country on the European Community flag – but each has a style and treatment which epitomise the remarkable diversity of European national character. As our European cousins across the English Channel might put it: **'L'Europe oui, mais vive la différence!'**



LE MARCHÉ UNIQUE

GRECE

Timbre de 90 Dr émis à 2.000.000 d'exemplaires.
Le timbre représente un parallépipède droit avec les drapeaux des pays membres de l'Union européenne, une carte d'Europe, et l'emblème de l'Europe.



FDC avec cachet d'Athènes du 12 octobre 1992.



ΕΛΛΗΝΙΚΑ ΤΑΧΥΔΡΟΜΕΙΑ
ΠΡΩΤΗ ΗΜΕΡΑ ΚΥΚΛΟΦΟΡΙΑΣ



Les apports du Marché intérieur

Pour les citoyens européens, le marché intérieur représente la possibilité de voyager, résider, travailler dans le pays de l'Union européenne de leur choix, en conservant leur protection sociale et en voyant leurs diplômes reconnus d'un pays à l'autre. En tant que consommateurs, ils bénéficient d'un éventail plus étendu de produits et de services, de nouveaux circuits de distribution et de prix plus avantageux. Ils peuvent acheter dans un autre pays et ramener librement, pour leur consommation personnelle, vêtements, nourritures, appareils électroniques...

Par exemple :

dans le domaine des nouvelles technologies, l'ouverture des marchés nationaux de l'Union a permis de réduire de 50% le prix des appels téléphoniques nationaux depuis 1998 ; sous la pression de la concurrence, les tarifs aériens promotionnels en Europe ont chuté de manière significative ; en 2003, 120 000 Français ont acheté leur véhicule dans un autre pays de l'Union, réalisant ainsi des économies substantielles.



Les entreprises tirent profit de la taille du marché (459 millions de consommateurs) et de l'intensification des échanges intérieurs : 60% des échanges commerciaux se font entre pays de l'Union européenne. Avec l'élimination des contrôles douaniers entre les vingt-cinq pays, les délais et les coûts de transports se réduisent. De plus, les marchés publics de tous les Etats membres sont ouverts à toutes les entreprises des pays de l'Union européenne. La libéralisation des mouvements de capitaux au sein du marché intérieur a rendu possible celle des services financiers, permettant ainsi aux banques, entreprises et particuliers d'investir leur argent dans le pays de leur choix. Pour les aider à tirer profit du marché intérieur, l'Union européenne a mis en place des structures d'aide aux entreprises, et plus particulièrement aux PME.

Au début des années 1990, les régions les plus pauvres de l'Union européenne (Espagne, Grèce, Irlande et Portugal) craignaient d'être les perdantes du marché intérieur, de ne pouvoir s'adapter à la concurrence étrangère et à l'innovation technologique. Leurs économies se sont au contraire rapprochées de celles du reste de l'Union, tirant les bénéfices du marché intérieur et des aides de l'Europe au développement des régions.



Courrier par avion en date du 26 octobre 1992 en provenance de Grèce (Aigion) à destination de la France (Holtzheim) avec le timbre grec « Marché unique européen ».



LE MARCHÉ UNIQUE

ESPAGNE

Timbre de 45 Pta émis à 3.919.865 d'exemplaires.
Le timbre représente une main tenant une carte avec l'emblème de l'Europe.



FDC avec cachet de Madrid du 4 novembre 1992.



Achever le Marché intérieur

En théorie, le marché intérieur sera véritablement achevé lorsqu'il n'y aura plus de différence entre le marché européen et un marché national. En pratique, il subsistera toujours au sein de l'Union européenne des différences qui tiennent à l'hétérogénéité des pays membres en termes de culture, d'histoire, de société. Le marché intérieur est donc quelque chose vers lequel on tend, mais qui ne sera jamais véritablement « achevé ».

Progressivement, les évolutions économiques au sein du marché intérieur font naître de nouveaux besoins d'harmonisation entre les Vingt-Cinq. Parmi les avancées récentes, on notera la définition d'un statut de la société européenne, l'émergence du droit européen de propriété intellectuelle ou l'élaboration (en cours) d'un brevet communautaire. Et puis il y a l'appartenance à la zone euro, qui concerne pour l'instant quinze pays. Avec la création de l'euro, le marché unique se rapproche encore plus d'un marché intérieur puisque les opérations de change sont supprimées et la stabilité des prix d'un pays à l'autre est garantie.

Il reste encore de nombreux sujets sensibles, comme la fiscalité, où les Etats membres ne semblent pas disposés à aller dans le sens d'une harmonisation. Autre question délicate : comment faire disparaître les derniers obstacles à la libre prestation de services, qui représentent 70% du PIB et de l'emploi dans l'UE ? Certains pays, dont la France, refusent qu'une ouverture supplémentaire du marché des services, envisagée par le projet de directive services, se fasse au détriment des droits des travailleurs. L'achèvement du marché intérieur soulève donc beaucoup de questions auxquelles l'Union européenne tâchera de répondre à l'avenir. Parallèlement, la Commission européenne a décidé de simplifier la législation du marché intérieur, la délestant des règlements et directives jugés inutiles ou obsolètes, afin d'améliorer l'efficacité économique de l'UE.



LE MARCHE UNIQUE

PORTUGAL

Timbre de 65 E émis à 600.000 d'exemplaires.
Le timbre représente une étoile européenne avec l'emblème de l'Europe.

Bloc de 4 timbres bord de feuille
du timbre portugais consacré au
Marché unique européen.



FDC avec cachet de Lisbonne du 4 novembre 1992.





collection philatélique

de la

POSTE DE FRANCE

n° 03-92 - novembre 1992

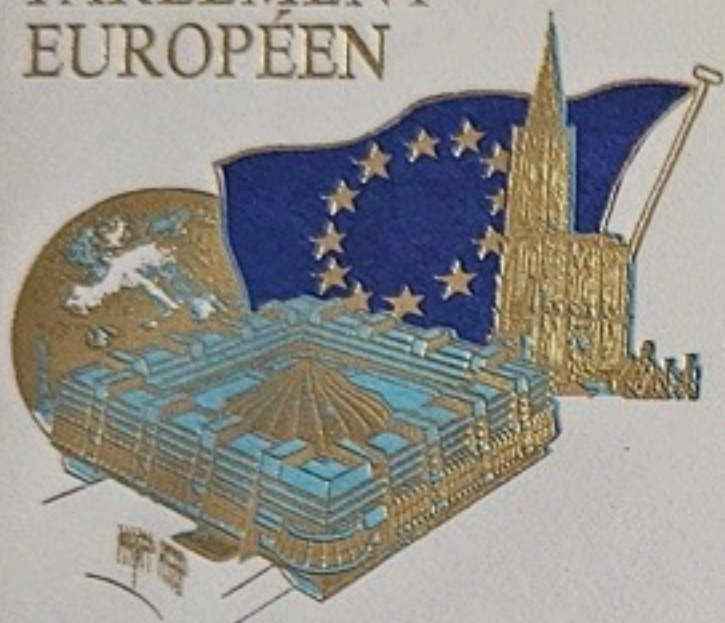
Marché Unique Européen

EMPLAIRES NUMÉROTÉS

EES-
AVTALET
1994



PARLEMENT EUROPÉEN



Le Marché Unique Européen

- 1^{er} Jour d'Emission -

Strasbourg, 6. 11. 1992

— Edition prestige —



Hommage à la mémoire de
Alexandre DUBCEK,
1922-1992 †
« L'Homme du Printemps
de Prague » de 1968,
« Prix Sakharov 1990 »,
décédé le 6 nov. 1992



TIRAGE LIMITÉ À 800
EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

153

N° PE 254

Editions Philatéliques
Européennes
Palais de l'Europe
F. 67000 Strasbourg



EUROPA
P.D.C.
SERVICE
PE284 SP

anzminister Theo Waiger
1992 in Maastricht.

PARLEMENT EUROPÉEN



Le Marché Unique Européen

- 1^{er} Jour d'Emission -

Strasbourg, 6. 11. 1992

— Edition prestige —



TIRAGE LIMITÉ À 800
EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N° 100626

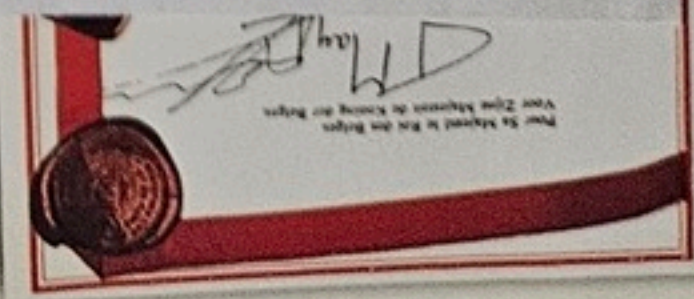
N° PE 254 B

Editions Philatéliques
Européennes
Palais de l'Europe
F. 67000 Strasbourg



10 Jahre Vertrag von Maastricht – ein Meilenstein auf dem Weg zur europäischen Einigung

30 Stunden hatten die zwölf Staats- und Regierungschefs der Europäischen Gemeinschaft im Dezember 1991 auf einem Gipfeltreffen im niederländischen Maastricht miteinander gerungen – dann war das ausgehandelt, was heute als Meilenstein auf dem Weg zur europäischen Einigung gilt: der „Vertrag über die Europäische Union“, besser bekannt als „Vertrag von Maastricht“. Das Vertragswerk, 1992 unterzeichnet und am 1. November



10 Jahre

Vertrag von Maastricht ★ Europäische Union

JUBILÄUMSBRIEF

Europäisches Parlament, Straßburg / Foto: dpa

Deutsche Post 



Finanzminister Theo Waigel
am 1. November 1992 in Maastricht.

ortanien, Däne-

ch bald zu wenig

aben von Maastricht

chnet wurde und

en Parlament ein

rschiedenen EU-

ßßerdem soll die

ustiz, Sicherheit,

rdn.

n Weg zur politi-

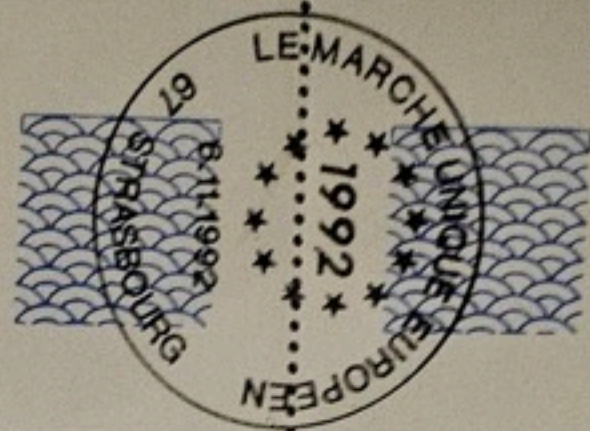
in einer gemein-

die derzeit unter

äsidenten Valéry

wird die Staaten

ünftig noch enger



LE TIMBRE CLASSIQUE

Lot intégralement scanné

Lot fully Scanned

Le Timbre Classique

4 rue Drouot

75009 Paris

Tél 01 42 46 63 72

contact@letimbreclassique.com